Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215601931-20251211-2025_05_22-DE

COMMUNE DE RIANTEC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre, à dix-huit heures, le conseil municipal de RIANTEC, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de RIANTEC, sous la présidence de Nathalie PERRIN, adjointe au maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 29
- Date de la convocation du conseil municipal : 5 décembre 2025
- Présents : M^me^ PERRIN, M^me^ LE ROCH, M. MIRAULT, Mme BERNARD, M. GUILLO, M. LE SQUER, M^me^ MARROT, M. LE FLOCH, M^me^ LECOINTRE, M. GRARE, M^me^ PIRAUD, M. CATEAU, M^me^ ORGEBIN, M^me^ GUÉMENÉ, M. OLLIVIER, M. MALARDÉ, M. CADORET.

– Absents ayant donné pouvoir : M. BONHOMME à M^me^ PERRIN, M. LE FÉE à M. GUILLO, M^me^ LIOT à M^me^ BERNARD, M. BOULARD à M. LE SQUER, M^me^ GOURVÈS à M^me^ MARROT, M^me^ KERDAVID à M^me^ LECOINTRE, M. PELLETIER à M. LE FLOCH, M^me^ PESQUER à M. MALARDÉ.

- Absent : M^me^ BROTONNE, M. LEROUX, M. MOLLO, M. KERBELLEC.

Mme Bernard est nommée secrétaire de séance.

LUDOTHEQUE

QUESTION N° 22 SORTIE DE JEUX DE L'INVENTAIRE

EXPOSÉ de Mme PERRIN, adjointe à l'urbanisme et présidente de séance

Afin de disposer d'un fond jeux attractif et de répondre aux besoins de la population, le fond jeux de la ludothèque doit faire l'objet d'un tri régulier, qui s'effectue en fonction des critères suivants :

- Jeux en mauvais état,
- Jeux non empruntés (obsolètes et/ou ne correspondant plus à la demande des joueurs ou adhérents),
- Exemplaires multiples.

DÉLIBÉRÉ

— VU l'avis de la commission affaires générales en date du 2 décembre 2025 ;

Le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ :

— D'AUTORISER, dans le cadre d'un programme de désherbage, les agents chargés de la ludothèque à sortir les jeux de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent :

- Suppression de la base de jeux informatisée
- Suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document

— D'AUTORISER que ces jeux soient, selon leur état :

- Cédés à titre gratuit à des institutions ou associations ou lors de gratifoires à l'Effet Mer
- Détruits, et si possible valorisés.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215601931-20251211-2025_05_22-DE

— D'INDIQUER qu'à chaque opération de désherbage, l'élimination des jeux sera constatée par procès-verbal signé du maire et mentionnant le nombre de jeux éliminés et leur destination et auquel sera annexé un état complet (nom du jeu, éditeur, numéro d'inventaire).

Pièces jointes au projet :
– Néant ;
Documents complémentaires consultables en mairie :
– Néant.

A Riantec, le 17 décembre 2025,

L'adjointe au maire, présidente de séance — La secrétaire de séance,

MAIRIE DE RIANTEC * 56 Morbihan *

Nathalie PERRIN — Dominique BERNARD